

Nom de code : «Opération violette». Le 13 janvier, à l'heure où l'aube blanchit, une escouade de trente gendarmes et agents de l'Office français de la biodiversité (OFB), la police de l'environnement, débarque pour une perquisition en règle dans le refuge la Tanière, situé dans la périphérie de Chartres (Eure-et-Loir). Ils y passeront la journée, en repartiront avec des documents et non sans avoir aspiré le contenu de plusieurs smartphones. Drôle d'endroit pour une telle descente. Sur 24 hectares, cet établissement accueille plus de 400 animaux, du lévrier au lion en passant par des éléphants, des otaries et une multitude d'oiseaux. La Tanière n'est pas un zoo mais un lieu d'accueil pour les animaux abandonnés par leur propriétaire ou issus de saisies douanières. Le trafic d'espèces sauvages représente un business lucratif : 20 milliards de dollars (17,5 milliards d'euros) en 2025, selon Interpol.

Sur des pancartes devant les enclos, on peut lire la provenance et l'histoire de chaque animal. À l'origine de ce refuge, un couple, Patrick et Francine Violas, que rien ne destinait, a priori, à cette activité. Issus de familles ouvrières, ils sont la preuve vivante que l'accenseur social fonctionne encore. Après avoir été garçon vacher puis vendeur dans une concession Renault, Patrick Violas a senti venir le boom de la téléphonie mobile à la fin des années 90. Il crée alors un réseau de 270 boutiques dans lesquelles officient 1600 salariés et réalise jusqu'à 330 millions de chiffre d'affaires. En 2009, il revend sa société à SFR mais n'entend pas se retirer sur une île ensolée. Après une expérience décevante dans les marchés de fruits et légumes, le couple Violas bifurque vers la cause animale.

PROCÉDURES PÉNALES

«Nous avons commencé par une ferme pédagogique avec des animaux exotiques par la vie», indique à Libération Patrick Violas. Dix-sept ans plus tard, l'établissement accueille, en moyenne, 135 000 visiteurs par an et fonctionne avec un budget annuel de 7 millions d'euros. Le marketing est minime aux petits oignons. Outre la visite de base à 2390 euros, les passionnés peuvent s'offrir une «journée soigneur» à 180 euros pour deux, où l'on peut nourrir les animaux. Le pass VIP, à 450 euros, permet de visiter les coulisses et les espaces de soins. Côté pôle, une réussite locale saluée par des élus et personnalités du cru. Venu à plusieurs reprises, en voisin, le chanteur Jean-Louis Aubert a offert l'une de ses guitares pour une vente aux enchères. Thierry Suc, le producteur des concerts de Mylène Farmer, figure parmi les soutiens actifs. Il y a quelques jours, la comédienne Muriel Robin a été aperçue, visiblement en repérage pour un tournage. Mais n'y a-t-il pas un petit air de Tiger King, la célèbre série documentaire Netflix, qui racontait la dégringolade de l'Américain Joe Exotic, défenseur autoproclamé de la faune sauvage ? Car côté face,

Au refuge la Tanière, des animaux traités comme des bêtes

Créé en Eure-et-Loir par un couple fortuné, l'établissement fait l'objet de plusieurs enquêtes judiciaires et de l'Ordre des vétérinaires. D'anciens salariés dénoncent des actes de maltraitance.

Par FRANCK BOUAZIZ



À la Tanière, refuge pour animaux



Patrick et Francine Violas, le couple fondateur de La Tanière. PHOTO ANNE HOLLANDÉ, HANS LUCAS

pas moins de trois procédures pénales, aux parquets de Chartres, Paris et Cambrai (Nord), et une enquête de l'Ordre des vétérinaires ont été ouvertes. Toutes visent aujourd'hui directement ou indirectement la Tanière pour des faits de

maltraitance, de commerce illégal ou de disparition d'animaux. À ce stade, toutefois, tous les protagonistes de cette affaire sont présumés innocents. Pour comprendre la raison d'être et les enjeux de ces investigations, Libération a rencontré,

durant plusieurs semaines, nombre d'acteurs du milieu animal. Un microcosme dans lequel la plupart des professionnels se connaissent, s'estiment ou se haïssent. Un monde où les soigneurs vouent un attachement très fort aux animaux dont ils

ont la responsabilité. Un environnement loin d'être toujours régi par des sentiments désintéressés. Les considérations financières sont omniprésentes pour l'accueil ou l'acquisition des animaux. Sans compter les dons et legs que peuvent générer le storytelling savamment distillé sur les réseaux sociaux, autour d'un bébé lion récemment venu au monde ou d'un équidé sauvé d'un destin funeste.

«L'ARGENT LUI EST MONTÉ À LA TÊTE»

La Tanière emploie aujourd'hui 90 salariés mais la gestion des ressources humaines n'a rien de paisible. Visé par une plainte déposée par trois soigneurs et trois vétérinaires, le directeur zoologique, Sébastien Muller, a été condamné, le 9 mars, par le tribunal correctionnel de Chartres pour «harcèlement moral». Il a écopé d'une peine de quinze mois de prison avec sursis et d'une interdiction de remettre les pieds sur son lieu de travail pendant deux ans. L'intéressé n'a pas fait appel de ce jugement. Or, le poste de directeur zoologique est hautement stratégique puisqu'il possède les habilitations exigées par la loi pour veiller à la sécurité et au bien-être des animaux. Sollicité à plu-



situé à Nogent-le-Phaye, près de Chartres (Eure-et-Loir), en 2021. PHOTO ANNE HOLLAND, HANSJURAS

sieurs reprises, Sébastien Muller a refusé tout échange en déclarant «ne pas vouloir ressasser ces histoires». Quelques mois plus tôt, en janvier 2026, le vétérinaire responsable de l'ensemble des animaux, lui, été licencié pour faute. Il est reproché, entre autres griefs, à Dylan De Carvalho d'avoir coupé les pattes d'un lion et scié ses dents, juste après sa mort, et de les avoir conservées plusieurs semaines dans son bureau. Les équipes de soigneurs l'accusent d'avoir frappé à coups de pied un cheval ou encore d'avoir confondu, lors d'un traitement, injection intraveineuse et intramusculaire.

Joint par Libération, l'intéressé dément en bloc ces accusations : «Je conteste totalement les faits qui me sont reprochés. Les soigneurs de la Tanière ont voulu mon départ.» Il reconnaît uniquement le coup de pied au cheval «dans un moment d'épuisement». Le vétérinaire, qui annonce à Libération qu'il va contester son licenciement devant les prud'hommes, ne ménage pas son ex-patron, Patrick Violas. «Il a perdu le pouvoir et il est complètement déconnecté de la réalité. L'argent lui est monté à la tête», tacle-t-il. Dylan De Carvalho va, en outre, devoir faire face à une enquête disciplinaire

déclenchée par le Conseil national de l'Ordre des vétérinaires. Son président, Jacques Guérin, le confirme à Libération : «J'ai des éléments qui me font suspecter des faits de maltraitance animale. Un rapporteur va être nommé et interroger toutes les parties prenantes.» En marge de cette enquête, l'Ordre des vétérinaires a également effectué un signalement au parquet de Paris, toujours pour des faits de maltraitance, ce qui pourrait donner lieu à une procédure pénale.

DEUX LIONS MORTS, UN WALLABY DÉCAPITÉ

Le turnover à la direction du refuge et les conditions mouvementées de certains départs sont-ils à mettre en corrélation avec une série d'événements dramatiques pour les animaux ? Deux lions, Léo et Mike, sont décédés en septembre 2025 et en mars 2026. Selon des témoignages recueillis par Libération, le second a agonisé durant trois jours avant d'être pris en charge par un vétérinaire habilité pour les animaux non domestiques. En mars également, Gumbotun, un wallaby – un petit kangourou – a été découvert décapité. Il a fallu une journée pour retrouver sa tête. L'analyse, réalisée par le vétérinaire d'urgence

mandaté dès lors qu'il ne s'agit pas d'une mort naturelle, s'étonne du fait que la section soit très nette, comme si elle avait été réalisée par une lame. Autre source d'interrogation : les viscères de l'animal n'ont pas été touchés, ce qui est l'habituelle signature des animaux prédateurs. Sur ces décès d'animaux, Patrick Violas estime que «des lions ont été victimes d'une péritonite liée à la consanguinité présente chez nombre d'animaux issus du cirque». Quant au wallaby, selon le dirigeant du parc, il aurait été «victime d'un renard».

Les soigneurs ont également été marqués par la mort de Titus, en 2024. Lors de l'autopsie de cette otarie, il a été retrouvé des vis et des éléments plastiques du modeste bassin dans lequel elle évoluait. Concernant cet événement, Patrick Violas déclare que «la cause exacte

du décès n'a pas pu être déterminée».

En marge de ces animaux passés de vie à trépas, le quotidien et le devenir d'autres bêtes posent question. L'inquiétude est de mise pour Alister, un mâle autruche, assigné à un enclos de petite taille avant d'être exfiltré vers une autre structure, l'autruche gauloise, dans la Sarthe, spécialisée dans l'élevage de ces volatiles... pour leur viande. Il arrive également que de fortes intempéries montrent les limites des installations. Comme ce jour de pluies torrentielles, en août 2025, où des panthères effrayées ont le plus grand mal à trouver un endroit où se réfugier. Au-delà de ces cas individuels, le devenir de plusieurs groupes d'animaux a soulevé l'intérêt de la justice, qui a ouvert plusieurs enquêtes dans lesquelles la Tanière est directement ou indirectement visée.

Flashback sur le mois de février 2022. Un avion-cargo se pose sur l'aéroport de Liège (Belgique). A son bord, près de 70 ânes en provenance du Proche-Orient. Il s'agit du premier d'une série de sept vols destinés à trouver un refuge pour 368 équidés. Tous ont d'abord été recueillis, avant les massacres du 7 octobre, par une ONG israélienne : Starting Over Sanctuary

(SOS). Elle œuvre pour éviter que nombre d'ânes, notamment utilisés pour des travaux quotidiens en Cisjordanie occupée, ne prennent le chemin de l'Égypte et se retrouvent dans des abattoirs. Leur peau se commercialiserait ensuite près de 1000 dollars (872 euros) dans l'industrie chinoise.

Une convention est donc passée entre l'ONG israélienne et la Tanière, qui doit trouver des lieux d'accueil et financer en partie l'acheminement des ânes vers la France. C'est là que le bât blesse. «Patrick Violas s'était engagé à financer deux des sept vols d'acheminement, il ne l'a pas fait», fustige Liza Amouyal, l'une des dirigeantes de SOS. «Cette opération m'a coûté entre 200 000 et 300 000 euros payés par virements», répond Patrick Violas, Libé a demandé une copie de ces transferts de fonds sans pouvoir les obtenir.

DES DIZAINES D'ÂNES VOLATILISÉS ?

Le sujet devient encore plus sensible lorsqu'il est question du devenir de ces ânes. La Tanière n'a pas l'espace nécessaire pour accueillir 368 équidés. À leur arrivée, ils sont installés dans un pré voisin mais son propriétaire, Emmanuel de Maupou, ne s'est engagé que pour une durée limitée : «J'avais d'autres accords pour louer ces terres», indique-t-il à Libération. Les ânes sont donc, quelques semaines plus tard, dirigés vers le nord de la France. La présidente d'une association. Pour qu'ils vivent, devenue quelques semaines plus tard l'arche de Gaïa, Alexandra Dubreuil en récupère trente qu'elle place chez des particuliers.

Quatre ans plus tard, selon un rapport confidentiel établi en novembre 2025 par l'Ordre des vétérinaires et que Libération a pu consulter, «près de 140 ânes demeurent introuvables, malgré les démarches entreprises par l'association israélienne pour en obtenir des nouvelles et vérifier leur état de bien-être». Cela est d'autant plus surprenant que, normalement, les équidés doivent être inscrits dans un fichier national et munis d'une puce pour les identifier.

Interrogé sur le sujet, Patrick Violas indique «qu'ils ont été placés chez des particuliers» et, quelques jours plus tard, lors d'une seconde conversation, déclare «ouvrir» l'un des intermédiaires, Philippe Boissée, à qui il a confié plus d'une centaine d'ânes, afin d'obtenir de leurs nouvelles. A la tête d'une association dénommée Equi-Vimeu, ce dernier déclare à Libération avoir «déposé plainte» contre Patrick Violas pour «harcèlement téléphonique». Ambiance...

Au nord de Tel-Aviv, Sharon Cohen, la présidente de SOS, n'entend pas en rester là. Elle a déposé plainte contre X devant le tribunal de Chartres pour «abus de confiance» et «mauvais traitements sur animaux commis par un professionnel», le 3 novembre 2025. Son avocate, Arielle Moreau, détaille : «Des engagements ont été pris pour une traçabilité des ânes et leur sécurité.» Une procédure civile ». **Suite page 14**

Patrick Violas
«est complètement déconnecté de la réalité.»

Dylan De Carvalho
ancien vétérinaire du refuge

Suite de la page 13 en outre, été engagée, toujours à Chartres, afin que SOS récupère les quelques ânes - ils seraient cinq - encore hébergés à la Tanière. Une première audience, en référé, aura lieu le 7 septembre à ce sujet.

Libération a mis au jour une autre poursuite pénale, discrètement engagée par le parquet de Cambrai, début 2024. Une enquête préliminaire est en cours afin de retrouver la trace des ânes lorsqu'ils sont arrivés dans le nord de la France. Tout a débuté par un signalement du ministère de l'Agriculture. Les gendarmes du Nord sont saisis des investigations et soupçonnent une revente illégale des équidés. Pendant ce temps, les dirigeants de l'association israélienne rongent leur frein. « Cette situation nous rend malade, nous serions prêts à payer pour savoir où sont les ânes », confie Liza Amouyal.

DES LAPINS DE LABORATOIRE DISPARUS

À Paris, une autre association est particulièrement remontée contre la Tanière. Depuis vingt-neuf ans, le Groupement de réflexion et d'action pour l'animal (Graal) a été créé pour « offrir une retraite aux animaux de laboratoire ». « Nous avons, à ce jour, trouvé une solution pour 9000 animaux », précise Marie-Françoise Lheureux, la présidente. En 2018, elle entame une coopération avec la Tanière quand « un gros laboratoire nous a demandé de reprendre 250 lapins ». Elle se remémore : « Patrick Violas nous a dit : pas de problème pour les accueillir. Nous aurions dû nous méfier car nous avons perdu la trace de ces lapins. » Des années plus tard, la polémique est loin d'être apaisée : « Le Graal s'est contenté de donner notre numéro de téléphone », proteste Patrick Violas. « C'est un comble, réplique Marie-Françoise Lheureux, le laboratoire a fait un signalement à la préfecture d'Eure-et-Loir pour maltraitance à lapins. »

Elle a aussi déposé plainte contre la Tanière, le 18 septembre 2025, pour « dévices graves et actes de cruauté envers des animaux ayant entraîné la mort, abandon d'animal, conditions de détention, aggravés par des professionnels ». Le document, consulté par Libération, décrit, sur plus quinze pages, « des faits de mauvais traitement envers des animaux ».

C'est cette plainte qui a donné lieu à la perquisition à la Tanière, le 13 janvier. Les tensions entre le Graal et le refuge pour animaux sont également dues à un autre épisode. Un grand laboratoire français, soucieux de conserver l'anonymat, a versé 50 000 euros à la Tanière pour que soit construite une volière pour des singes confiés au refuge. Seul hic : les travaux s'éternisent et ne sont toujours pas achevés. Sur ce point, le fondateur de la Tanière ne nous a pas répondu.

Au cours des dernières années, aucun contrôle n'a été mené sur la Tanière. En outre, un enquêteur n'exclut pas que la perquisition des gendarmes, menée dans le cadre de l'« Opération Violante », ait pu fuiter



Deux lions, Léo et Mike, sont morts à la Tanière en septembre 2025 et en mars 2026. PHOTO DR.



Un ex-vétérinaire du refuge est accusé d'avoir coupé les pattes d'un lion. PHOTO DR.

avant d'avoir lieu. Hasard ou coïncidence, le responsable de l'OFB dans le département de l'Eure-et-Loir se trouve être l'époux d'une salariée du refuge. Contacté par Libération, il n'y voit pas le moindre conflit d'intérêts et estime que les opérations de contrôle relèvent de la préfecture ou du siège national de l'OFB. La donne serait-elle en train de changer ? Le 9 juillet, les services de la préfecture des Yvelines ont envoyé, sans prévenir, une fonctionnaire effectuer des relevés de température dans les frigos et les bassins des animaux à la Tanière.

2,5 MILLIONS D'EUROS CHEZ HANOUNA

Les ennuis volant souvent en escadrille, la Tanière doit également faire face à des mises en cause sur sa gestion financière. Jusqu'au 1^{er} janvier, deux structures contribuaient

à son fonctionnement. Une société d'exploitation pour la vente des billets, le versement des salaires et le paiement des dépenses courantes, et un fonds de dotation chargé de recevoir des dons et legs. Près de la moitié des revenus du refuge proviennent, en effet, de la générosité publique. Elle est stimulée par de fréquents messages sur les réseaux sociaux et des vidéos dans lesquelles Patrick Violas apparaît en compagnie d'animaux.

Au début des années 2020, ce dernier a vainement cherché à obtenir le statut de fondation avec les avan-

tages fiscaux qui en découlent. La préfecture de l'époque s'y est opposée, notamment du fait d'un conflit avec le couple Violas, qui contestait la fermeture du parc au public pendant le Covid.

À l'issue de la pandémie, les finances sont d'ailleurs au plus bas et la société d'exploitation frôle le placement en procédure de sauvegarde par le tribunal de commerce, compte tenu de ses factures non payées. Patrick Violas lance alors un appel au secours et fait un passage remarqué dans l'émission de Cyril Hanouna de l'époque : *Touche pas à mon poste*. En quelques jours, 2,5 millions d'euros sont récoltés et le spectre de la procédure de sauvegarde s'éloigne. Pour autant, les fins de mois demeurent difficiles et font dire à Patrick Violas : « La Tanière perd de l'argent et en perdra toute sa vie. »

«ÇA NE POURRA PAS DURER»

Dans ce contexte financier tendu, la chasse permanente aux riches donateurs donne lieu à de curieuses séquences. Comme cette septuagénnaire belge, accueillie en mai 2024, à la Tanière. Elle arrive avec une valise remplie de billets de banque pour près de 30 000 euros. Son don en cash ne donne lieu à aucun reçu ni questionnement sur l'origine des fonds. Ingrid, dont le nom de famille ne peut être divulgué, cette généreuse mécène, a confirmé à Libération son voyage en Eure-et-Loir. Sur cet important don, Patrick Violas n'a pas voulu fournir de précision et a simplement indiqué qu'« au regard de la fiscalité belge, un reçu n'était pas nécessaire pour la déductibilité du don ».

Le 1^{er} janvier, les époux Violas décident de simplifier l'organigramme du refuge. Le fonds de dotation et la société d'exploitation du parc sont fusionnés. Une opération qui aurait suscité des réserves de la part d'un des commissaires aux comptes, Joël Fusil, directeur au sein du cabinet d'audit EY. Sollicité à plusieurs reprises, il n'a pas souhaité répondre à nos questions et la direction d'EY a fait savoir à Libération qu'il lui était impossible de s'exprimer sur un ancien client. Depuis cet épisode et selon nos informations, le cabinet EY n'a pas sollicité le renouvellement de son mandat de commissaire aux comptes.

L'accumulation de procédures judiciaires et un turn-over conséquent chez les salariés ont déclenché un flot de critiques contre la Tanière, que Patrick Violas semble avoir du mal à endiguer. Une des anciennes vétérinaires du parc, reconnue dans le monde du cirque, Florence Ollivet-Courtois, a la dent dure contre le couple fondateur et son projet : « Ils font de l'exploitation du monde animal. » Tandis que Marie-Françoise Lheureux, la présidente du Graal, qui prend en charge les animaux de laboratoire, réclame, sans langue de bois, du changement : « Ça ne pourra pas durer. C'est un lieu de souffrance. Les soigneurs vont à la Tanière avec la peur au ventre. Il faut que cet établissement soit mis sous tutelle. »